

FCP de droit français

PYRENEES GLOBAL

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : Crédit Mutuel Asset Management

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit

Crédit Mutuel Asset Management - 4 rue Gaillon - 75002 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	10
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	18
6. Comptes de l'exercice	22

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

FORME JURIDIQUE

Fonds Commun de Placement de droit français (FCP).

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPC D'OPC

Au-delà de 20% de l'actif net.

OBJECTIF DE GESTION

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale qui est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais, supérieure à celle de l'indicateur de référence sur la durée de placement recommandée.

La composition du FIA peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est constitué de :

- 40% de l'indice Bloomberg EuroAgg Corporate TR Index Unhedgd EUR (code Bloomberg: LECPTREU Index)
- 40% Bloomberg EuroAgg Government TR Index Unhedgd EUR (code Bloomberg: LEEGTREU Index)
- 10% de l'indice MSCI Daily TR net EMU in Eur (code Bloomberg: MSDEEMUN Index)
- 10% de l'indice MSCI Daily TR net World ex EMU in Eur (code Bloomberg: MSDEWEMN Index)

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes et coupons réinvestis.

BLOOMBERG EUROAGG CORPORATE TR INDEX UNHEDGD EUR (CODE BLOOMBERG : LECPTREU INDEX) est un indice qui reflète la typologie des émissions de titres obligataires de maturité de 1 à 10 ans, indexés sur l'inflation de la zone euro ou d'un pays de la zone euro, en clôture et en euro. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.bloomberg.com

BLOOMBERG EUROAGG GOVERNMENT TR INDEX UNHEDGD EUR (CODE BLOOMBERG : LEEGTREU INDEX) : est un indice qui mesure le marché des obligations émises par des gouvernements ou des entités détenues par les Etats. Il comprend les obligations à taux fixe, libellées en euros et de qualité investment grade, d'une maturité supérieure à 1 an. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.bloomberg.com

MSCI DAILY TR NET EMU IN EUR (MSDEEMUN Index)

L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) Net Total Return est un indice pondéré par la capitalisation boursière flottante. Il a été conçu pour mesurer la performance des marchés actions de la zone EMU. L'indicateur de référence est le « MSCI EMU » évalué sur les cours de clôture (dividendes nets réinvestis) . L'indice « MSCI EMU » est un indice actions représentatif des plus grandes capitalisations de la zone euro. Il est libellé en euro et contient environ 240 valeurs. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.msci.com.

MSCI DAILY TR NET WORLD EX EMU IN EUR (MSDEWEMN Index)

L'Indice MSCI World ex EMU est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc. (« MSCI »). Les actions entrant dans la composition de l'Indice MSCI World ex EMU sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes des marchés d'actions des pays développés hors pays de l'Union Economique et Monétaire européenne. L'Indice MSCI World ex EMU conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir :

- a) l'appartenance à la gamme d'indices actions dits « investissables » de MSCI, segmentés par taille, style et type d'industrie ;
- b) l'ajustement des valeurs incluses dans l'Indice MSCI World ex EMU sur la base du flottant ;
- c) une classification sectorielle selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

MSCI World ex EMU. L'Indice MSCI World ex EMU détient 1405 constituants et comprend des valeurs des 13 pays suivants : Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis, Hong Kong, Israël, Japon, Norvège, Nouvelle Zélande, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Suisse. Des informations complémentaires sur l'indice sont accessibles via le site internet de l'administrateur : www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited des indices de référence MSCI Daily TR Net EMU in Eur et MSCI Daily TR Net World ex EMU in Eur est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur Bloomberg Barclays (BISL des indices Bloomberg EuroAgg Corporate TR Index Unhedgd EUR et Bloomberg EuroAgg Government TR Index Unhedgd n'est pas encore inscrit composant l'indicateur de référence ne sont pas encore inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition du FIA peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

I- Stratégies utilisées :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers.

La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements tels que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Toutefois, la gestion du fonds intègre partiellement le risque en matière de durabilité tels que les politiques de suivi des controverses et d'exclusion sectorielles que Crédit Mutuel Asset Management applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Les politiques de suivi des controverses et d'exclusions sectorielles sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au Groupe Crédit Mutuel et dans lequel le Fonds est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- une gestion flexible de la construction de portefeuille : la sélection des titres vifs comme celle des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA est effectuée en fonction de critères quantitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), et qualitatifs (Société de Gestion, gérant, process pour les OPCVM et/ou FIA). Cette construction a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et peut s'écarter selon les périodes de la composition de l'indicateur.
- une définition de l'allocation stratégique de long terme.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 35% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.

De 65% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de notation minimale à l'acquisition A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente établie par la Société de Gestion ou par une autre agence, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux devenus spéculatifs après l'acquisition selon l'analyse de la Société de Gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0% à 15% au risque de change sur des devises hors euro.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance (ESG) peuvent être consultées dans le rapport annuel.

2- Actifs (hors dérivés intégrés)

Le FIA peut-être investi en :

- **actions** : Elles sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière (PER), leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel, sans allocation géographique particulière.

- **titres de créance et instruments du marché monétaire** :

Le FIA s'autorise à investir sur :

- des obligations de toute nature ;
- des titres de créances négociables ;
- des titres participatifs ;
- des titres subordonnés ;
- des titres équivalents aux titres ci-dessus, émis sur le fondement de droits étrangers.

- **parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement** :

Le FIA peut investir au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Ces placements collectifs peuvent être gérés par la Société de Gestion ou des sociétés liées.

3- Instruments financiers dérivés

Nature des marchés d'interventions :

Le FIA peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnels négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque d'action, risque de taux, et risque de change.

Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque d'action et au risque de taux, et de couverture du risque de change.

Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DIC et dans le Prospectus, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Nature des instruments utilisés :

Le gérant utilise :

- des contrats futures;
- des options;
- des swaps;
- des contrats de change à terme.

Le gérant n'utilisera pas des TRS.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée

- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur le FIA,
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

4- Titres intégrant des dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

Risque d'action, risque de taux, et risque de change.

Nature des interventions :

Le gérant peut prendre des positions dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque d'action et au risque de taux, et de couverture du risque de change.

Le gérant pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DIC et dans le Prospectus, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

Nature des instruments utilisés :

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles, des bons de souscription, des titres callables, des titres putables, des warrants, des certificats cotés, des EMTN/Titres structurés.

Ils sont cotés sur les marchés réglementés ou négociés de gré à gré avec les émetteurs.

La sélection des obligations convertibles s'effectue après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

5- Dépôts :

Dans les limites réglementaires, le FIA peut utiliser les dépôts, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

6- Emprunts d'espèces

Les emprunts en espèces ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif net et servent, de façon temporaire, à assurer une liquidité aux porteurs désirant racheter leurs parts sans pénaliser la gestion globale des actifs.

7- Acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Contrat constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la Société de Gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélacion : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques auxquels s'expose le porteur sont les suivants :

- **Risque de perte en capital** : La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FIA ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants. Sa performance peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative pourrait baisser.

- **Risque de taux** : En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des instruments investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

- **Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

- **Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement)** : Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la Société de Gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque d'investissement sur les marchés émergents** : L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- **Risque de marché actions** : Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation** : En raison de leurs caractéristiques spécifiques, ces actions peuvent présenter des risques pour les investisseurs et peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroussée éventuelle de leur marché. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

- **Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

- **Risque de change** : Une évolution défavorable de l'euro par rapport à d'autres devises pourrait avoir un impact négatif et entraîner la baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

- **Risque en matière de durabilité** : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

Garantie ou protection : néant

SOUSCRIPTEURS CONCERNES / PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

La souscription est ouverte aux seuls investisseurs professionnels au sens de la directive 2014/65/UE (« Directive MIF 2 »), tels que mentionnés à l'article L.533-16 du Code monétaire et financier, ainsi qu'aux investisseurs étrangers appartenant à une catégorie équivalente sur le fondement du droit du pays dont ils relèvent.

Ce FIA dédié à 20 porteurs au plus, est dédié au « Fonds de Réserve de Jubilació ».

A l'exception des personnes suivantes, qui peuvent ne souscrire qu'une part :

- la Société de Gestion du FIA ou une entité appartenant au même groupe,
- l'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe,
- le promoteur du FIA ou une entité appartenant au même groupe,

Le montant minimum de souscription initiale par porteur, exprimé en euros ou en nombre de parts, est supérieur à 160 000 euros. Le FIA, dédié à 20 porteurs au plus, ne fait l'objet d'aucune cotation, publicité, démarchage ou autre forme de sollicitation du public.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FIA dépend de la situation personnelle de chaque investisseur ; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul FIA.

Ce FIA ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux Etats-Unis (y compris ses territoires et possessions) ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Durée de placement recommandée : Supérieur à 4 ans.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

02-01-2023 : Caractéristiques de gestion :

- Modification de la composition de l'indice.
- Suppression DICI.

06-07-2023 : Changement de délégation :

- Modification de la délégation Comptable, changement de valorisateur,
- Modification de la délégation Administrative, changement de dépositaire.

06-07-2023 : Frais : Augmentation des frais de gestion financière et frais administratifs.

03-11-2023 : Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement, mise à jour de la trame des remarques AMF.

28-11-2023 : Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030.

3. RAPPORT DE GESTION

L'année 2023 est un bon millésime boursier au regard des hausses des principaux indices actions et obligataires dans le monde. La performance de l'indice phare américain, le S&P 500, s'établit à plus de 20% exprimée en euro et devance de peu son homologue de la Zone euro, l'indice Euro Stoxx 50, en hausse de plus de 19% sur l'année. En tête de classement, la performance des valeurs technologiques est impressionnante à l'instar du Nasdaq 100 en hausse de près de 49% en euro. Seule ombre au tableau au sein des grands indices, les valeurs chinoises baissent nettement à l'image de l'indice CSI 300 en contraction de près de 17% en euro. Enfin, on note que l'intérêt des investisseurs se portent aussi sur des actifs décorrélatant comme l'or en hausse de 9% ou le bitcoin qui s'adapte à une très forte progression de 150%.

Ces bonnes performances traduisent une importante résilience des marchés financiers eu égard aux vents contraires que les investisseurs ont dû affronter durant cette année agitée.

En effet, l'année 2023 matérialise une accélération des conflits géopolitiques et des déséquilibres géostratégiques de premier ordre comme :

- La poursuite du conflit russo-ukrainien et le défi pour l'Europe de s'affranchir des sources d'énergies russes.
- La résurgence, le 7 octobre, du conflit israélo-palestinien et son extension au proche et Moyen-Orient prenant la forme d'une possible crise énergétique.
- De nouvelles tensions commerciales et politiques entre les Etats-Unis et la Chine portant notamment sur le secteur « stratégique » des semi-conducteurs.

Sur le plan économique, l'année est ponctuée par les discours des banquiers centraux qui accentuent les mesures de politique restrictive afin de mener à bien la lutte contre l'hydre inflationniste. Ainsi, les gouverneurs poursuivent la hausse exceptionnelle de leurs taux d'intérêt directeurs, principal outil de stabilité des prix. En Zone euro, la BCE procède à 6 hausses de taux et porte son taux de refinancement à 4,5%. Outre-Atlantique, la FED réalise 4 nouvelles hausses de son « Federal Funds Target Rate » et ancre ses taux directeurs dans la fourchette 5.25-5,50%.

Inédits par leur amplitude et la rapidité de leur mise en place, ces mouvements de taux impactent directement les actifs financiers dont la valorisation découle en partie du niveau des taux d'intérêt. En conséquence, les investisseurs scrutent activement les publications des données macro-économiques tout au long de l'année. Et réagissent aux données d'activités, d'emplois ou d'inflation, à l'affût du moment où les élévations cumulées des taux d'intérêt viendront ralentir significativement l'activité économique et corollairement réduire les politiques restrictives des banques centrales.

Ces inflexions statistiques surviennent principalement au début du 4^{ème} trimestre et incitent les principales autorités monétaires à la prudence et à stabiliser le coût de l'argent. De leur côté, les investisseurs analysent ces dégradations comme le signal d'un retournement imminent vers une politique monétaire accommodante ce qui propulse véritablement les indices à leurs plus hauts niveaux sur les deux derniers mois de l'année.

En parallèle, sur le plan microéconomique, la plupart des intervenants se montrent vigilants sur la capacité des entreprises de compenser l'évolution baissière des volumes par une hausse de leur prix de vente. Cette vigilance est exacerbée par les difficultés de certains secteurs boursiers qui supportent difficilement la hausse exceptionnelle des taux d'intérêt. À ce titre, on assiste à une véritable crise du secteur immobilier notamment pour la partie bureau dans l'ouest américain ou la promotion immobilière en Chine. Aux Etats-Unis, la montée des taux d'intérêts précipite le naufrage d'acteurs de l'écosystème des start-up de la Silicon Valley et induit l'insolvabilité de certaines banques régionales américaines comme SVB ou First Republic Bank. Par contagion, ces faillites provoquent la principale crise de confiance de l'année 2023 avec une inquiétude généralisée sur la solidité du système bancaire mondiale. En Europe, cet épisode provoque l'absorption de la banque Crédit Suisse par son homologue UBS.

Sur l'exercice, l'ensemble des facteurs économiques et financiers précités induisent une évolution séquentielle des performances boursières en trois temps :

- En début d'année, les indices internationaux de grandes valeurs progressent nettement malgré la remontée vigoureuse des taux longs américains et européens. En effet, Les opérateurs se focalisent principalement sur les perspectives offertes par la réouverture de l'économie chinoise liée à l'abandon de sa politique zéro Covid.
- Dès mi-février, les indices de grandes capitalisations hésitent et évoluent dans un canal de fluctuation correspondant sur l'indice phare de la Zone euro, l'Euro Stoxx 50 à la zone des 4000 - 4400 points.
- A partir du 27 octobre 2023, les indices boursiers rebondissent et s'arrogent une dernière jambe de hausse vertigineuse et continue jusqu'en fin d'année portée principalement par une anticipation de fin des politiques monétaires restrictives.

La progression forte des indices en 2023 traduit imparfaitement celles de la majorité de leurs composants. À cet égard, le Nasdaq et le S&P 500 américains symbolisent précisément la concentration des performances sur un petit nombre de valeur avec sept sociétés qualifiées de « magnifiques » qui captent l'essentiel des flux acheteurs. Cette répartition traduit l'engouement pour la thématique de l'intelligence artificielle à l'instar du cours de bourse de la société NVIDIA en hausse de près de 240% sur l'exercice. En Zone euro, les performances calendaires sont plus homogènes mais les secteurs de la Technologie, des sociétés industrielles et de la Banque drainent l'essentiel des flux acheteurs sur le vieux continent. Au sein de l'Euro Stoxx 50, les premiers contributeurs positifs sont des sociétés du secteur Technologie comme ASML, fabricant de machines de photolithographie et SAP, fabricant de logiciels dédiés aux entreprises dont les cours sont en hausses respectives de plus de 33% et 45% en 2023. A l'opposée, le secteur de la santé subit le contrechoc post covid et ferment la marche des performances calendaires sectorielles en Zone euro.

En terme de stratégie de gestion sur la poche actions, nous sommes restés proche de la neutralité Vs indice sauf en fin d'année ou nous sommes passé en surpondération. Cela nous a permis de capter la hausse des deux derniers mois de l'année ; hausse alimentée par les anticipations de baisse des taux sur 2024. Cette surpondération s'est faite par notre sur exposition sur la zone internationale.

Si la volatilité sur les actions a été faible sur les marchés, les rotations sectorielles ont été fortes tout au long de l'année. Notre stratégie de gestion sur la zone euro a été de la même nature que ceux qui a été fait les trois dernières années. Nous sommes restés équilibrés entre les valeurs dites « value » qui font référence aux valeurs cycliques et les valeurs dites de croissance (Growth) qui sont fortement valorisées et tiennent à des secteurs comme le luxe et la technologie. Ces dernières réagissent bien sur des anticipations de baisses de taux.

Durant la première partie de l'année, nous avons poursuivi notre stratégie de renforcement des financières. L'environnement de hausse de taux qui prévalait soutien leurs activités (BANCO SANTANDER, BNP, INTESA SAMPAOLO, ALLIANZ). Nous avons aussi profité de cette période pour faire des opérations de trading sur quelques valeurs industrielles (SCHNEIDER et SIEMENS).

Durant l'été, les valeurs de luxe ont contre performé le marché, la Chine ayant peine à redémarrer, l'activité économique du secteur s'en est trouver impactée. Nous avons profité de ces niveaux de valorisations pour nous renforcer (LVMH, HERMES), y compris FERRARI.

La dynamique de la croissance aux Etats-Unis, malgré des hausses de taux enregistrées, nous a conduit à nous renforcer sur des valeurs profitant de la robustesse de la consommation des ménages américains (DEUTSCH TELEKOM via sa filiale T-Mobile).

A l'approche de la fin d'année, nous avons pris des bénéfices sur les valeurs qui ont enregistré de forts rebonds (SIEMENS, STELLANTIS) et nous nous sommes repositionnés sur les valeurs plus défensives (SANOFI) ou profitant de la montée du risque géopolitique (THALES).

Nous terminerons l'année en légère surexposition sur les actions. Cette surpondération vient de la partie internationale. La dynamique de la croissance aux Etats-Unis devrait se poursuivre Vs la zone euro. Cette poche est gérée via des ETFs.

Sur la poche obligataire, compte tenu du niveaux des taux, nous avons maintenu une sensibilité équivalente à l'indice de référence durant toute l'année avec une prudence sur les pays périphériques. Sur la dette d'entreprise, nous avons surexposé les obligations financières.

A partir du deuxième semestre, après le fort resserrement des spreads de crédit, nous avons réduit notre exposition sur les actifs risqués obligataires.

La performance du fonds en 2023 a été de 10.56% contre un indice de référence à 10.05%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CM CIC CASH PART C	20 460 693,26	20 061 387,58
UNION + SI.3 DEC	7 913 634,31	7 163 246,82
CM CIC MONEPLUS IC	4 883 399,91	4 883 880,14
CM AM OBLI CORPO ISR IC	5 972 466,72	525 334,82
iShares MSCI World UCITS ETF USD (Dist)	2 975 100,00	1 993 250,00
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	2 057 840,00	293 320,00
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	1 624 138,00	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	1 504 575,68	
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27		1 393 796,30
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-27	459 065,75	921 180,79

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

POLITIQUE DU GESTIONNAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE VOTE

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

COMMISSION DE MOUVEMENT ET FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

Article 6 SFDR – TAXONOMIE :

« La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Asset Management applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) ⁽¹⁾ du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de [Crédit Mutuel Asset Management](#).

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ⁽²⁾ ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP ⁽³⁾, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » ⁽⁴⁾ par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10% ;
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%.

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FR&D) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1^{er} janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- **la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;**

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- **pétrole ou gaz de schiste,**
- **pétrole issu de sables bitumineux,**
- **pétrole lourd et extra-lourd,**
- **pétrole en eau profonde,**
- **pétrole extrait en Arctique,**
- **méthane de houille.**

Au 1^{er} janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Aucun des actifs de votre fonds n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

GESTION DES RISQUES

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

EFFET DE LEVIER

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 99,96 % et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100,00 %.

FRAIS DE GESTION INDIRECTS

Le taux de frais de gestion indirects pour 2023 s'élève à 0,07 % de l'actif net soit 50 434,03 € (net de rétrocessions). Le total des rétrocessions pour l'année 2023 est de 14 000,94 €.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI),
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

Crédit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon

75002 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement PYRENEES GLOBAL

4, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PYRENEES GLOBAL constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Nicolas Duval Arnould
KPMG le 06/02/2024 18:20:57

Nicolas Duval-Arnould
Associé

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	79 641 563,45	58 044 027,23
Actions et valeurs assimilées	4 900 124,22	5 174 641,23
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	4 900 124,22	5 174 641,23
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	55 884 989,26	29 896 295,81
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	55 884 989,26	29 896 295,81
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances		14 465 560,40
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		14 465 560,40
Titres de créances négo­ciables		14 465 560,40
Autres titres de créances		
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		
Organismes de placement collectif	18 856 449,97	8 507 529,79
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 510 010,97	8 507 529,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	7 346 439,00	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	6 956,70	15 331 301,43
Opérations de change à terme de devises		
Autres	6 956,70	15 331 301,43
COMPTES FINANCIERS	619 692,49	1 832 465,35
Liquidités	619 692,49	1 832 465,35
TOTAL DE L'ACTIF	80 268 212,64	75 207 794,01

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	79 881 162,21	64 647 697,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-292 699,90	-2 254 840,83
Résultat de l'exercice (a,b)	656 594,69	531 519,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	80 245 057,00	62 924 376,19
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	23 155,64	12 283 417,82
Opérations de change à terme de devises		
Autres	23 155,64	12 283 417,82
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	80 268 212,64	75 207 794,01

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24 889,92	18 569,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	260 807,27	267 193,21
Produits sur obligations et valeurs assimilées	469 119,58	358 797,21
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	754 816,77	644 559,56
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6,95	-1 919,92
Autres charges financières		
TOTAL (2)	6,95	-1 919,92
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	754 809,82	642 639,64
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	116 854,12	-111 120,05
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	637 955,70	531 519,59
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	18 638,99	
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	656 594,69	531 519,59

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,20% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Actif net	0,30% TTC maximum
3	Commissions de mouvement Société de gestion de portefeuille : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la performance au-delà de l'indicateur de référence dans le respect du principe « High water mark »

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

- (1) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre la performance du FIA avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la performance de l'indicateur de référence.
- (2) La commission de performance ne peut être perçue que lorsque les éventuelles performances négatives passées du FCP ont été compensées (mécanisme de « High Water Mark ») au 31 décembre de chaque année. Ce système permet de rémunérer la surperformance régulière. Le calcul consiste à prendre les écarts par rapport au benchmark. Il s'applique uniquement quand ces différences cumulées dépassent son maximum précédent.
- À la fin de chaque période annuelle se calculera le différentiel du rendement net du portefeuille, après la déduction de la commission de gestion fixe, par rapport au rendement du benchmark :

$$DB_{anX} = RC_{anX} - RB_{anX}$$

Où :

DB : est le différentiel entre le rendement du portefeuille et le rendement du benchmark RC est le rendement net du portefeuille, après commissions

RB : est le rendement du benchmark

- Les différentiels par rapport au benchmark permettront de construire une série de données cumulées d'année en année en partant d'une base de 100 :

$$100 \times (1 + DB_{an1}) \times (1 + DB_{an2}) \times (1 + DB_{an3}) \times \dots \times (1 + DB_{an n})$$

- La société de gestion aurait droit à la rémunération variable si à la fin de chaque année la valeur de la série base 100 dépasse la valeur la plus élevée atteinte précédemment (ou *high watermark*).
- Le calcul du montant à prélever se réalisera comme suit :

$$\text{Commission Variable} = (HWM2 - HWM1) \times 10\% \times PM$$

Où :

HWM1: High watermark précédent (valeur maximale antérieure de la série base 100) ou 100 dans le cas de la première année

HWM2: Nouvel high watermark (nouvel valeur maximale de la série en base 100)

PM: Actifs nets moyens quotidiens de la période annuelle observée

- (3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.
- (4) La commission de sur performance est payée annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice et donc la provision est remise à zéro dès que la commission de surperformance a été payée.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PYRENEES GLOBAL	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	62 924 376,19	70 349 009,37
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 989 744,35	
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 348 531,88	405 212,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 540 890,29	-2 795 960,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	23 760,00	166 318,88
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 910,00	-34 008,20
Frais de transactions	-3 701,19	-3 460,01
Différences de change	-28 896,19	3 521,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 902 086,55	-5 697 777,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 972 479,03	-1 929 607,52
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 929 607,52	-3 768 170,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	637 955,70	531 519,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	80 245 057,00	62 924 376,19

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 884 989,26	69,64
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	55 884 989,26	69,64
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	55 884 989,26	69,64						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							619 692,49	0,77
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					6 096 615,11	7,60	17 182 421,11	21,41	32 605 953,04	40,63
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	619 692,49	0,77								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 CHF		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	336 320,67	0,42	220 998,52	0,28	17 587,56	0,02		
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	6 956,70
TOTAL DES CRÉANCES		6 956,70
DETTES		
	Frais de gestion fixe	23 155,64
TOTAL DES DETTES		23 155,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 198,94

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	85 462,780	9 989 744,35
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	85 462,780	9 989 744,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	642 315,081	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	130 855,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	14 000,94

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 149 840,97
	FR0014000H94	CM AM OBLI CORPO ISR IC	5 848 528,77
	FR0000979825	CM CIC CASH PART C	491 873,00
	FR0000009987	UNION + SI.3 DEC	809 439,20
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			7 149 840,97

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	656 594,69	531 519,59
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	656 594,69	531 519,59

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	656 594,69	531 519,59
Total	656 594,69	531 519,59

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-292 699,90	-2 254 840,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-292 699,90	-2 254 840,83

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-292 699,90	-2 254 840,83
Total	-292 699,90	-2 254 840,83

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	65 569 732,31	67 231 067,77	70 349 009,37	62 924 376,19	80 245 057,00
Nombre de titres	556 852,301	556 852,301	556 852,301	556 852,301	642 315,081
Valeur liquidative unitaire	117,75	120,73	126,33	113,00	124,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,17	0,38	1,90	-4,04	-0,45
Capitalisation unitaire sur résultat	1,89	1,20	1,15	0,95	1,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	300	55 248,00	0,07
ALLIANZ SE-REG	EUR	317	76 698,15	0,10
BASF SE	EUR	1 067	52 048,26	0,06
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	660	66 514,80	0,08
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	800	27 216,00	0,03
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	268	49 982,00	0,06
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	1 600	71 768,00	0,09
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	4 000	87 000,00	0,10
FRESENIUS	EUR	801	22 484,07	0,03
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	215	17 402,10	0,02
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	1 600	60 480,00	0,08
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	1 600	100 080,00	0,12
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	215	80 646,50	0,11
SAP SE	EUR	1 324	184 671,52	0,23
SIEMENS AG-REG	EUR	1 300	220 896,00	0,28
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	189	21 130,20	0,03
TOTAL ALLEMAGNE			1 194 265,60	1,49
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	801	46 794,42	0,06
TOTAL BELGIQUE			46 794,42	0,06
ESPAGNE				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	7 997	65 783,32	0,08
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	26 859	101 513,59	0,13
IBERDROLA SA	EUR	5 332	63 290,84	0,08
INDITEX	EUR	499	19 675,57	0,02
TELEFONICA SA	EUR	1 673	5 912,38	0,01
TOTAL ESPAGNE			256 175,70	0,32
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	7 674	23 421,05	0,03
TOTAL FINLANDE			23 421,05	0,03
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	743	130 857,16	0,17
ALSTOM	EUR	268	3 264,24	0,01
AXA	EUR	5 372	158 420,28	0,19
BNP PARIBAS	EUR	2 800	175 252,00	0,21
BOUYGUES	EUR	660	22 519,20	0,03
CAPGEMINI SE	EUR	154	29 067,50	0,04
CARREFOUR	EUR	984	16 299,96	0,02
CREDIT AGRICOLE	EUR	2 808	36 088,42	0,04
DANONE	EUR	1 067	62 611,56	0,07
ENGIE	EUR	2 666	42 437,39	0,05
ESSILORLUXOTTICA	EUR	384	69 734,40	0,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROAPI SASU	EUR	35	200,55	
HERMES INTERNATIONAL	EUR	50	95 940,00	0,12
KERING	EUR	100	39 900,00	0,05
L'OREAL	EUR	321	144 658,65	0,18
LEGRAND SA	EUR	374	35 193,40	0,05
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	450	330 120,00	0,42
ORANGE	EUR	1 880	19 371,52	0,03
PERNOD RICARD	EUR	231	36 902,25	0,05
SAFRAN SA	EUR	855	136 338,30	0,17
SAINT-GOBAIN	EUR	500	33 330,00	0,04
SANOFI	EUR	2 000	179 520,00	0,22
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	600	109 068,00	0,14
THALES	EUR	200	26 790,00	0,03
TOTALENERGIES SE	EUR	3 837	236 359,20	0,29
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 535	43 839,60	0,05
VINCI SA	EUR	801	91 073,70	0,11
TOTAL FRANCE			2 305 157,28	2,87
IRLANDE				
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	EUR	188	30 080,00	0,04
TOTAL IRLANDE			30 080,00	0,04
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	1 097	20 958,19	0,02
ENEL SPA	EUR	15 000	100 950,00	0,13
ENI SPA	EUR	3 070	47 118,36	0,05
FERRARI NV	EUR	200	61 040,00	0,08
INTESA SANPAOLO	EUR	40 787	107 820,43	0,14
UNICREDIT SPA	EUR	974	23 926,31	0,03
TOTAL ITALIE			361 813,29	0,45
LUXEMBOURG				
TENARIS SA ORD REG	EUR	768	12 092,16	0,01
TOTAL LUXEMBOURG			12 092,16	0,01
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	801	111 963,78	0,14
ASML HOLDING NV	EUR	461	314 263,70	0,39
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	846	27 934,92	0,03
ING GROEP NV	EUR	4 799	64 911,27	0,08
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	2 134	55 516,01	0,07
STELLANTIS NV	EUR	3 214	67 976,10	0,09
TOTAL PAYS-BAS			642 565,78	0,80
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	614	27 758,94	0,04
TOTAL SUISSE			27 758,94	0,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 900 124,22	6,11
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 900 124,22	6,11

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	400 000	418 422,00	0,52
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	2 000 000	1 731 260,00	2,16
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	1 000 000	556 985,00	0,69
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	EUR	1 000 000	1 047 899,86	1,30
DBR 0 08/15/30	EUR	1 500 000	1 325 715,00	1,65
DBR 1 05/15/38	EUR	1 000 000	857 051,12	1,07
DEUTSCHE BK 4.0% 29-11-27 EMTN	EUR	200 000	206 539,03	0,26
DEUTSCHE BK 5.375% 11-01-29	EUR	600 000	660 718,15	0,82
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.875% 31-01-28	EUR	422 000	385 722,25	0,48
VOLKSWAGEN LEASING 0.375% 20-07-26	EUR	360 000	334 767,98	0,42
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	300 000	279 946,50	0,35
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	300 000	269 180,83	0,34
TOTAL ALLEMAGNE			8 074 207,72	10,06
AUTRICHE				
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-40	EUR	600 000	376 107,00	0,47
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-33	EUR	1 000 000	1 054 079,38	1,31
TOTAL AUTRICHE			1 430 186,38	1,78
BELGIQUE				
BELGIQUE 3.75% 22/06/2045	EUR	400 000	450 481,80	0,57
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	1 600 000	1 472 160,00	1,84
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	800 000	723 462,54	0,90
EUROPEAN UNION 0.0% 06-07-26	EUR	1 300 000	1 222 890,50	1,52
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	700 000	693 341,37	0,86
KBC GROUPE 0.25% 01-03-27 EMTN	EUR	300 000	281 339,65	0,35
TOTAL BELGIQUE			4 843 675,86	6,04
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	300 000	324 429,23	0,40
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	500 000	468 856,72	0,58
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	600 000	637 169,92	0,79
BBVA 0.875% 14-01-29	EUR	600 000	549 693,78	0,69
CAIXABANK 0.5% 09-02-29 EMTN	EUR	300 000	266 348,45	0,33
CAIXABANK 0.625% 21-01-28 EMTN	EUR	700 000	650 567,25	0,81
SPAI GOVE BON 1.95% 30-04-26	EUR	1 100 000	1 098 144,43	1,37
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.5% 31-10-31	EUR	1 000 000	842 464,32	1,05
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.35% 30-07-33	EUR	500 000	480 490,30	0,60
SPGB 1 10/31/50	EUR	800 000	451 962,91	0,57
TOTAL ESPAGNE			5 770 127,31	7,19
ETATS-UNIS				
ATT 3.95% 30-04-31	EUR	800 000	851 305,92	1,06
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	466 000	454 261,97	0,56
CITIGROUP 3.713% 22-09-28	EUR	360 000	369 392,10	0,46
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	900 000	954 666,52	1,19
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 0.406% 29-10-27	EUR	565 000	519 592,15	0,65
TOTAL ETATS-UNIS			3 149 218,66	3,92

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.0% 28-10-27	EUR	500 000	452 517,50	0,56
ALD 4.875% 06-10-28	EUR	600 000	642 851,70	0,80
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	400 000	427 406,24	0,53
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.125% 18-09-30	EUR	500 000	531 419,71	0,66
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.75% 10-11-31	EUR	900 000	962 521,38	1,20
BNP PAR 3.625% 01-09-29 EMTN	EUR	600 000	610 620,85	0,76
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	500 000	462 388,87	0,58
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	300 000	287 499,67	0,36
BQ POSTALE 1.0% 09-02-28 EMTN	EUR	300 000	279 135,39	0,35
CA 4.25% 11-07-29	EUR	600 000	632 086,30	0,79
CADES 0.0% 25-02-26	EUR	800 000	756 344,00	0,94
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	300 000	281 495,70	0,35
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	700 000	730 566,82	0,91
ENGIE 3.625% 11-01-30 EMTN	EUR	500 000	531 795,24	0,66
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	1 100 000	940 516,50	1,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-34	EUR	2 100 000	1 861 715,35	2,32
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	1 200 000	754 497,54	0,94
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	EUR	1 000 000	566 124,67	0,70
LA POSTE 3.75% 12-06-30 EMTN	EUR	500 000	528 754,55	0,66
RCI BANQUE 4.875% 02-10-29	EUR	450 000	479 392,78	0,60
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 1.125% 15-01-27	EUR	300 000	284 502,04	0,36
SG 0.25% 08-07-27 EMTN	EUR	700 000	631 604,87	0,79
SG 4.75% 28-09-29	EUR	600 000	633 452,28	0,78
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 3.125% 24-01-30	EUR	600 000	616 626,41	0,77
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	300 000	305 743,11	0,38
THALES 3.625% 14-06-29 EMTN	EUR	500 000	521 585,44	0,65
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	400 000	412 808,89	0,52
TOTAL FRANCE			16 125 973,80	20,09
IRLANDE				
AIB GROUP 0.5% 17-11-27 EMTN	EUR	474 000	435 649,64	0,55
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	450 000	491 516,04	0,61
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	303 000	282 603,11	0,35
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	EUR	269 000	280 025,21	0,35
TOTAL IRLANDE			1 489 794,00	1,86
ITALIE				
CASSA DEP 1.875% 07-02-26 EMTN	EUR	400 000	396 452,82	0,50
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	442 000	458 835,42	0,57
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	300 000	297 922,30	0,37
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-37	EUR	1 300 000	916 618,64	1,15
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-06-32	EUR	1 000 000	820 276,56	1,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	EUR	1 200 000	1 043 599,63	1,30
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.05% 01-08-27	EUR	800 000	786 615,61	0,98

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50	EUR	800 000	592 992,92	0,74
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	EUR	1 600 000	1 593 631,34	1,98
UNICREDIT 4.6% 14-02-30 EMTN	EUR	613 000	644 138,17	0,81
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	214 000	228 567,40	0,28
TOTAL ITALIE			7 779 650,81	9,70
JAPON				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 4.157% 20-05-28	EUR	573 000	605 065,69	0,75
TOTAL JAPON			605 065,69	0,75
LUXEMBOURG				
GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28	EUR	400 000	336 863,04	0,42
TOTAL LUXEMBOURG			336 863,04	0,42
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.375% 01-12-27	EUR	600 000	551 083,87	0,69
ING GROEP NV 0.25% 18-02-29	EUR	400 000	348 475,97	0,43
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	700 000	522 252,93	0,65
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	1 000 000	866 134,73	1,08
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-05-30	EUR	400 000	422 352,98	0,52
TOTAL PAYS-BAS			2 710 300,48	3,37
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	EUR	500 000	544 412,05	0,68
TOTAL PORTUGAL			544 412,05	0,68
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 0.877% 28-01-28	EUR	282 000	261 434,96	0,33
LLOYDS BANKING GROUP 4.5% 11-01-29	EUR	567 000	614 675,46	0,76
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	500 000	535 432,63	0,67
TOTAL ROYAUME-UNI			1 411 543,05	1,76
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	408 000	398 528,66	0,50
EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCH 0.01% 23-06-28	EUR	640 000	571 918,72	0,71
UBS GROUP AG 0.25% 29-01-26	EUR	300 000	288 360,58	0,36
UBS GROUP AG 4.625% 17-03-28	EUR	333 000	355 162,45	0,45
TOTAL SUISSE			1 613 970,41	2,02
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			55 884 989,26	69,64
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			55 884 989,26	69,64
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CM AM OBLI CORPO ISR IC	EUR	63	5 848 528,77	7,29
CM CIC CASH PART C	EUR	0,942	491 873,00	0,61
UNION + SI.3 DEC	EUR	4,149	809 439,20	1,01
TOTAL FRANCE			7 149 840,97	8,91
IRLANDE				
ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ACC ETF	EUR	1 000	167 340,00	0,21
iShares MSCI World UCITS ETF USD (Dist)	EUR	50 000	3 057 400,00	3,81
iShares VII PLC - iShares Nikkei 225 ETF JPY Acc	EUR	1 000	212 550,00	0,26
TOTAL IRLANDE			3 437 290,00	4,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
BNP Paribas Easy MSCI EMU SRI 5% Capped UCITS ETF Cap	EUR	70 000	922 880,00	1,15
TOTAL LUXEMBOURG			922 880,00	1,15
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 510 010,97	14,34
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
ALLEMAGNE				
ISHARES SMI	EUR	4 000	526 800,00	0,66
TOTAL ALLEMAGNE			526 800,00	0,66
IRLANDE				
Invesco MSCI World ESG Universal Screened UCITS ETF	EUR	18 150	1 086 459,00	1,36
iShares Core SP 500 UCITS ETF USD Dist	EUR	90 000	3 856 680,00	4,80
iShares MSCI EMU ESG Screened UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	250 000	1 876 500,00	2,34
TOTAL IRLANDE			6 819 639,00	8,50
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			7 346 439,00	9,16
TOTAL Organismes de placement collectif			18 856 449,97	23,50
Créances			6 956,70	0,01
Dettes			-23 155,64	-0,03
Comptes financiers			619 692,49	0,77
Actif net			80 245 057,00	100,00

Part PYRENEES GLOBAL	EUR	642 315,081	124,93
-----------------------------	------------	--------------------	---------------